

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 29 septembre 2025

Le 06 octobre 2025 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**Etaient présents (10) :** Mmes CHARRIERE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, MORELET, REDON.

**Pouvoir :** Mme VIGIER à M. DOUILLARD.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. M. Jean-François REDON est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2025. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **D-2025-05-01 : Convention de prestation de services liés à l'information géographique entre GrandAngoulême et ses communes**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire informe les élus que la communauté d'agglomération met à disposition de ses communes le système d'information géographique de l'intercommunalité. Une convention vient préciser l'existence de prestations gratuites et de prestations faisant l'objet d'un remboursement de frais. La commune de Dignac bénéficie du SIG de l'agglomération de GrandAngoulême depuis 2017.

Madame le Maire doit être autorisé à signer cette convention.

Arrivée de Mme Béatrice JEAN à 18h43.

**Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)**

### **D-2025-05-02 : Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Un agent a sollicité son CPF pour suivre une capacité en droit. L'agent sollicite la prise en charge des frais pédagogiques qui se rattachent à sa formation.

L'employeur peut également prendre en charge les frais de déplacements occasionnés. La prise en charge de ceux-ci peut faire l'objet de plafonds déterminés par une délibération de l'organe délibérant.

Madame le Maire propose :

- de plafonner la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation à 1 000 € par an et par agent dans la limite d'une dépense de 2 000 € par année civile pour la collectivité.

- de ne pas prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations.

Les élus débattent longuement concernant la prise en charge des frais pédagogiques et l'incompréhension du CPF dans la fonction publique.

**Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)**

**D-2025-05-03 : Convention de soins entre la Clinique Vétérinaire de Lavalette et la mairie dans le cadre de la campagne de stérilisation de chats errants**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire informe les élus que plusieurs administrés se plaignent de la hausse de la population des chats errants dans trois villages de la commune. La gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire. Les frais vétérinaires seront entièrement à la charge de la commune car le syndicat mixte de la fourrière n'a plus de fonds.

Une convention de soins entre la clinique vétérinaire de Lavalette et la mairie dans le cadre de la campagne de stérilisation de chats errants doit être signée.

**Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)**

**D-2025-05-04 : Tarifs de location de la salle polyvalente**

*Rapporteur : Mme Béatrice JEAN*

Suite aux travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente, Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 :

➤ Habitants de la commune :

	<b>Week-end (dès vendredi 17h)</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Jour en semaine</b>	<b>Arrhes</b>
Petite salle + forfait consommables	180 €	45 €	100 €	25 €
Salle Polyvalente + forfait consommables	300 €	75 €	150 €	35 €
Office de réchauffage et chambre froide	50 €	25 €	50 €	25 €

➤ Associations communales :

	<b>Week-end (dès vendredi 17h)</b>	<b>Jour en semaine</b>
Office de réchauffage et chambre froide	50 €	50 €
Forfait consommables (fluides, équipements, etc)	40 €	30 €

La salle polyvalente sera mise à disposition à titre gratuit pour les activités associatives et l'assemblée générale. Les forfaits consommables et office seront dus à chaque manifestation.

➤ Habitants et associations hors commune:

	<b>Week-end (dès vendredi 17h)</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Jour en semaine</b>	<b>Arrhes</b>
Petite salle+ forfait consommables	280 €	70 €	150 €	35 €
Salle Polyvalente + forfait consommables	480 €	120 €	220 €	55 €
Office de réchauffage et chambre froide	100 €	25 €	100 €	25 €

**Arrhes :**

Elles seront dues en cas d'annulation dans les 15 jours avant la date d'utilisation prévue.

### **Cautions :**

Les cautions suivantes seront demandées au locataire sous la forme de chèques à l'ordre du Trésor Public :

- **100 €** encaissés en cas de nettoyage insuffisant et/ou de mauvais rangement des salles et du matériel, ainsi que le non-respect du tri et enlèvement des déchets.
- **2 000 €** encaissés en cas de dégradations et/ou détériorations des locaux, du matériel mis à disposition ou stocké dans le bâtiment.

Les chèques de caution seront restitués après état des lieux, remise des clés, badges et après un délai d'une semaine de réserve en cas de vices cachés.

S'en suit un grand débat concernant la mise à disposition du matériel de sonorisation et vidéo projection pour les particuliers.

La majorité des conseillers municipaux votent pour une mise à disposition gratuite de ce matériel qui sera compris dans le montant de location. Une phrase sera rajoutée dans le règlement pour spécifier que le locataire sera responsable de tout le matériel et qu'à la moindre dégradation le chèque de caution sera encaissé.

**Vote : approuvé à l'unanimité (10 Pour – 1 Abstention – 0 Contre)**

### **Participation des associations pour la mise à disposition des salles et équipements sportifs communaux**

*Rapporteur : Mme Béatrice JEAN*

Suite à la hausse des coûts que supporte la collectivité en termes de matières premières et fluides, de masse salariale pour garantir la mise à disposition demandée, aux charges financières de nettoyage et mise en conformité pour l'hygiène et la sécurité de ces locaux, il est proposé aux élus de demander une participation d'un montant de 50 € par année civile à chaque association qui utilise un ou des équipements sportifs et/ou les locaux communaux pour ses activités associatives (hors réunion d'assemblée générale). Cette redevance sera due à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après un long moment de conversation, les élus décident pour l'instant de valoriser les subventions accordées en nature à chaque association communale et de ne pas demander de participation.

### **D-2025-05-05 : Redevances pour l'occupation du domaine public**

*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Considérant que l'occupation et l'utilisation du domaine public sont régie par des principes spécifiques et sont notamment subordonnées à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public,

Considérant que la redevance d'occupation du domaine public, correspond à la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité,

Considérant que les occupations du domaine public se sont développées et diversifiées, et que, la tarification en fonction des types d'occupation doivent être actualisées ou précisées, Madame le Maire propose une nouvelle grille tarifaire des droits d'occupation du domaine public sur la commune de Dignac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 conformément au tableau ci-dessous :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Véhicule de vente ambulante régulier (food-truck, etc)	Par jour hebdomadaire	1 €
Autres marchands ambulants occasionnels (camions de vente, snaks, etc) et forains – hors animations et festivités municipales	Emplacement de 2m <sup>2</sup> d'emprise au sol par jour	20 €
Distributeurs (pizzas, boissons, fleurs, etc)	unité/mois	10 €
Tournages par tranche de 50 mètres linéaires	1 <sup>er</sup> jour	200 €
	Les jours suivants	50 €
Manifestation communale	-	Exonération
Stationnement de véhicule d'administration publique, service ou association d'intérêt public ou général (ex : croix rouge, don du sang, etc)	-	Exonération

Elle précise que toute année commencée sera due. Le droit de voirie est payable d'avance et le cas échéant annuellement.

**Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)**

**Questions diverses :**

⌚ **Bureau de poste** : La poste a demandé à la commune d'installer une climatisation. MM. MORELET et CHARBEIX ont réalisé un audit du bâtiment : travaux importants à réaliser (isolation thermique et phonique, VMC, sol des années 60, vieux radiateurs, etc). M. MORELET souhaite réaliser un DPE. Madame le Maire rencontrera les responsables de la Poste pour discuter de la marche à suivre.

⌚ **Exposition salle des mariages en novembre** : Les Archives Départementales de la Charente vont prêter une exposition intitulée « Scènes de foire » : une image des territoires charentais au début du XX<sup>ème</sup> siècle est ici donnée lors des scènes de foire, signes d'échanges et l'activité économique.

⌚ **Réseau de lecture publique** : GrandAngoulême a entrepris le diagnostic pour l'amélioration du réseau de lecture publique des médiathèques et bibliothèques des 38 communes jusqu'au mois de décembre. Des ateliers auront lieu pour mieux structurer l'organisation entre l'Alpha et celles-ci.

Suite à une question de Mme RODRIGUEZ, Mme GAUTIER-MARANDAT précise qu'un agent communal travaille 1 heure le vendredi pour gérer l'administratif de la bibliothèque municipale.

Mmes RODRIGUEZ et CHARRIERE regrettent qu'il n'y ait pas eu de communication au sujet de la formation réalisée par les cuisiniers de GrandAngoulême dans le cadre du « Bien Manger à l'école » à la cantine scolaire de Dignac.

⌚ **Salle polyvalente** : Au titre de la DSIL 2021, la commune a perçu le solde de 66 000€ (étant incertaine, cette somme n'avait pas été prévue dans le plan de financement de la salle). M. MORELET annonce qu'il a demandé un devis pour que les marches d'accès ne soient plus enherbées.

⌚ **Le Christ « Les Landes »** : Suite à un fort coup de vent ce week-end, la croix du Christ est tombée. Celui-ci a été endommagé et la croix cassée.

⌚ **Entretien des chemins ruraux** : M. CHARBEIX demande où on en est de l'entretien des chemins ruraux. M. REDON lui annonce qu'il a entretenu les chemins cet été. Les chemins ne peuvent pas être entretenus comme une pelouse chez un particulier.

⌚ **Commission finances** : un point sera fait cette semaine avec la secrétaire en charge des finances. Réunion le lundi 17 novembre 2025 à 18h30.

⌚ **Conseil municipal** : après avis des élus, la prochaine réunion aura lieu lundi 03 novembre à 18h30.

⌚ **Vidéoprotection** : rendez-vous avec la Gendarmerie en octobre pour l'analyse technique des quatre devis.

La séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance,  
Jean-François REDON



Le Maire de Dignac,  
Françoise DELAGE

